Archives parlementaires

Don d'une apothéose de Marat et Lepeletier par le citoyen Delrieu, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don d'une apothéose de Marat et Lepeletier par le citoyen Delrieu, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 399;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39681_t1_0399_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Sur la pétition de la veuve Ducrouix, mort au service de la République, et sur la demande d'un membre,

« La Convention nationale charge son comité de liquidation de lui présenter incessamment un projet de décret sur la pension à laquelle ladite citoyenne a droit de prétendre, aux termes de la loi, encore qu'elle ne puisse présenter de certificats d'indigence et de payement de contributions, la veuve Ducrouix, demeurant dispensée de produire ces deux certificats, à cause de l'impossibilité où elle est de se les procurer, à raison des troubles arrivés dans Ville-Affranchie, où elle résidait (1). »

Le républicain Gelé [Gelée], de la section de l'Unité, fait hommage à la Convention nationale d'un petit tableau renfermant la déclaration des Droits de l'homme; il se propose d'en envoyer un plus grand, et a remis sa pièce de mariage.

Mention honorable de l'hommage, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du républicain Gelée (3).

Le républicain Gelée, de la section de l'Unité, employé à la commission des subsistances, et approvisionnements de la République.

« Citoyen Président,

« Quand tous les républicains s'empressent de couvrir l'autel de la patrie de leurs dons, le citoyen Gelée, dont le patriotisme fait toute sa richesse, regrette de n'avoir à faire hommage à la Convention que d'un petit tableau renfermant la Déclaration des droits de l'homme. C'est une légère esquisse de son faible talent qui n'aura de mérite qu'autant qu'elle sera agréée. Bientôt ce tableau sera suivi d'un autre de huit pieds de haut sur 4 1/2 de large, renfermant la Constitution. Il y joint sa pièce de mariage qui porte pour empreinte l'image d'un tyran, le sardanapale français. Que cette pièce aille, avec tout ce qui porte le caractère de la tyrannie, s'épurer dans le creuset de la République, et dis à la Convention qu'en l'acceptant elle donnera à son mariage une sanction qui lui en rendra ses liens plus chers. »

La Société populaire de Montmirail demande que la Convention nationale reste à son poste; elle fait des observations sur les subsistances.

Mention honorable, renvoyé au comité de Salut public (4).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 264.
(2) *Ibid.*
(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808.
(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 264.

Compte rendu du *Bulletin de la Convention* (1).

La Société populaire et la commune de Montmirail, département de la Sarthe, district de la Ferté-Bernard, félicitent la Convention sur ses travaux. Elles observent qu'il n'y a pas de subsistances suffisantes et qu'elles n'en peuvent tirer de la Beauce, n'étant pas leur département.

Renvoyé au comité de Salut public.

La Convention nationale renvoie au comité des finances la demande suivante, faite par un de ses membres [Moyse Bayle (2)] : 1° que la trésorerie nationale soit autorisée à payer au citoyen Joseph Cardier, de Marseille, la somme dont il a obtenu la mainlevée sur les fonds appartenant aux Génois, en vertu du jugement rendu par le tribunal du 1er arrondissement de Paris, le 22 brumaire dernier;

2° Qu'elle lui payera aussi les sommes non liquidées, lorsqu'elles auront été fixées par des arbitres, et que la mainlevée en aura été accordée par jugement dudit tribunal du premier arrondissement (3).

Le citoyen Delrieu fait hommage à la Convention nationale de l'apothéose de Marat et Lepeletier.

Mention honorable de l'hommage (4).

Laurent, représentant du peuple près l'armée du Nord, envoie, au nom de plusieurs chirurgiens de l'hôpital de St-Wast d'Arras, les citoyens Juny, médecin titulaire de l'hôpital militaire d'Autevile [Dautreville], chirurgien major, Lagrange et Danel, chirurgiens dudit hôpital, la somme de 640 livres en assignats.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (5).

Suit la lettre du représentant Laurent (6).

Laurent, représentant du peuple près l'armée du Nord, au Président de la Convention nationale.

« Arras, le 7 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen,

« Je t'envoie une offrande patriotique de 640 livres en assignats faite par plusieurs chi-

(1) *Bulletin de la Convention* du 10e jour de la 1re décade du 3e mois de l'an II (samedi 30 novembre 1793).
(2) D'après la minute qui se trouve aux *Archives nationales*, carton C 282, dossier 789.
(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 264.
(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 265.
(5) *Ibid.*
(6) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808. Cette lettre n'est pas mentionnée dans le *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* de M. Aulard.